Acte Certifié exécutoire

Envoi: 09/09/2009

Réception par le Prefet : 09/09/2009

Publication: 11/09/2009

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

Che**f** du Service Administratif de l'Assemblée

N° CP-2009-11-2-1

Séance du vendredi 4 septembre 2009

FONDS DE SOUTIEN AUX COLLOQUES ET MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES ASSOCIATION ALSACE TECH

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- la délibération n°2008-5-2-3 du 12 décembre 2008 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'allouer une subvention de fonctionnement de 3 000 € à l'Association Alsace Tech pour l'organisation du 2ème Forum Alsace Tech Entreprises,
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le Programme F025 -Enseignement Supérieur et Recherche - chapitre 65, nature 6574, fonction 23, opération 2009/F725/9999 du Budget Départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions